



Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds du marché monétaire canadien TD. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec GPTD au 1-800-588-8054 ou à l'adresse tdadvisor@td.com, ou visitez le www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

| | | | | | | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------------------|--|
| Code du fonds | ISC TDB305 | DSC TDB335 | LSC TDB365 | LSC2 TDB106 | Gestionnaire du fonds | Gestion de Placements TD Inc. |
| Date de création de la série | 1 novembre 2000 | | | | Gestionnaire de portefeuille | Gestion de Placements TD Inc. |
| Valeur totale du fonds au 31 mai 2025 | 6 407 229 930 \$ | | | | Distributions | Vers la fin du mois (attribuées quotidiennement). Les distributions sont automatiquement réinvesties, sauf si l'option en espèces est sélectionnée. |
| Ratio des frais de gestion (RFG) | 0,39 % | | | | Placement minimal | 500 \$ au départ; aucun placement subséquent minimal |

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à produire un revenu d'intérêt à taux élevé tout en préservant le capital et la liquidité, en investissant principalement dans des titres du marché monétaire de grande qualité échéant généralement dans moins d'un an. Le fonds n'investit pas dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2025. Ceux-ci changeront au fil du temps.

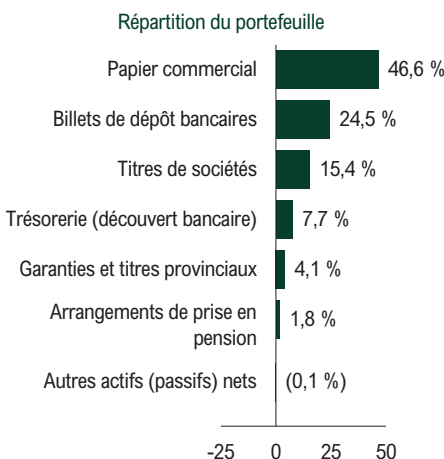
Dix principaux placements (31 mai 2025)

| | |
|---|-------|
| 1. Trésorerie (découvert bancaire) | 7,7 % |
| 2. Bon du Trésor – Gouvernement du Canada, prise en pension de titres datée du 30 mai 2025 2,730 %, 2 juin 2025 | 1,8 % |
| 3. Banque Canadienne Impériale de Commerce taux var., 3,060 %, 1 ^{er} mai 2026 | 1,8 % |
| 4. Banque de Montréal taux var. 3,054 % 27 avril 2026 | 1,8 % |
| 5. Banque Royale du Canada taux var. 3,049 % 17 mars 2026 | 1,7 % |
| 6. Banque Canadienne Impériale de Commerce taux var., 3,049 %, 19 mars 2026 | 1,6 % |
| 7. La Banque de Nouvelle-Écosse taux var. 3,039 % 9 février 2026 | 1,5 % |
| 8. Banque de Montréal taux var. 3,052 % 22 janvier 2026 | 1,4 % |
| 9. Banque Nationale du Canada taux var. 3,013 % 20 octobre 2025 | 1,3 % |
| 10. Banque de Montréal taux var. 3,072 % 18 septembre 2025 | 1,2 % |

Pourcentage total des dix principaux placements 21,8 %

Nombre total de placements 275

Répartition des placements (31 mai 2025)



Fonds du marché monétaire canadien TD – Série Conseillers
Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Degré de risque

GPTD estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

| | | | | |
|---------------|-----------------------|--------------|----------------------|--------------|
| Faible | Faible à moyen | Moyen | Moyen à élevé | Élevé |
|---------------|-----------------------|--------------|----------------------|--------------|

Pour en savoir davantage sur le degré de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le fonds n'est pas garanti ni assuré. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

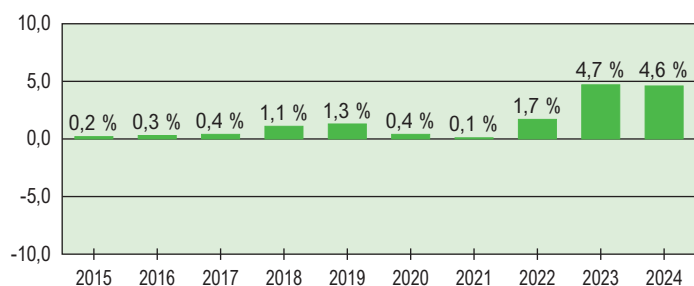
Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de la Série Conseillers du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la Série Conseillers du fonds pour chacune des 10 dernières années civiles terminées. La valeur du fonds n'a diminué pendant aucune des 10 années.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.


Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de la Série Conseillers du fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois terminés le | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|---------------------------|-----------|--------------------|--|
| Meilleur rendement | 1,2 % | 31 janvier 2024 | Votre placement augmenterait à 1 012 \$. |
| Pire rendement | 0,0 % | 31 juillet 2021 | Votre placement vaudrait toujours 1 000 \$. |

Rendement moyen

En date du 31 mai 2025, les titres de la Série Conseillers du fonds avaient généré un rendement annuel composé de 1,6 % au cours des 10 dernières années, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans les titres de la Série Conseillers du fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 168 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- ont un horizon de placement à court terme;
- sont intéressés par un intérêt mensuel et un risque minimum lié au capital;
- recherchent la sécurité du capital.

Le fonds ne convient pas aux investisseurs qui recherchent une croissance du capital.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer et le moment où vous devez le payer varient en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, le type de distributions effectuées par le fonds et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, vous devez inclure les distributions imposables du fonds dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la Série Conseillers du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 Frais d'acquisition

Cette série du fonds est offerte aux nouveaux investisseurs selon l'option avec frais d'acquisition uniquement. Si vous êtes un investisseur existant, vous pouvez, par la substitution ou la conversion, passer aux options avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition et avec faibles frais d'acquisition n° 2 de cette série du fonds si les titres du fonds qui sont remplacés ou convertis sont détenus au moyen de la même option de frais d'acquisition.

| Mode de frais d'acquisition | Ce que vous payez | | Comment ça fonctionne |
|---|---|---|--|
| | En pourcentage (%) | En dollars (\$) | |
| Mode avec frais d'acquisition (ISC) | De 0 % à 5 % du montant de l'achat | De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ de l'achat. | <ul style="list-style-type: none"> Vous et votre représentant décidez du taux. Les frais d'acquisition sont déduits du montant de l'achat et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission. |
| Mode avec frais à la rétrocession (DSC) | Si vous vendez : < 1 an après l'achat 5,5 % < 2 ans après l'achat 5,0 % < 3 ans après l'achat 4,5 % < 4 ans après l'achat 4,0 % < 5 ans après l'achat 3,0 % < 6 ans après l'achat 1,5 % après 6 ans 0,0 % | De 0 \$ à 55 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du montant initial de l'achat que vous vendez. | <ul style="list-style-type: none"> Vous paierez des frais de rachat si vous vendez des titres moins de 6 ans après leur achat. Les frais de rachat que vous payez sont déduits du produit de votre rachat; ils correspondent à un pourcentage du coût initial de vos titres et sont versés à GPTD. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des titres achetés sans devoir payer de frais de rachat. Vous pouvez échanger vos titres contre ceux d'un fonds assorti de la même option d'achat sans devoir payer de frais de rachat. |
| Mode avec faibles frais d'acquisition (LSC) | Si vous vendez : < 1 an après l'achat 2,0 % < 2 ans après l'achat 2,0 % après 2 ans 0,0 % | De 0 \$ à 20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du montant initial de l'achat que vous vendez. | <ul style="list-style-type: none"> Vous paierez des frais de rachat si vous vendez des titres moins de 2 ans après leur achat. Les frais de rachat que vous payez sont déduits du produit de votre rachat; ils correspondent à un pourcentage du coût initial de vos titres et sont versés à GPTD. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des titres achetés sans devoir payer de frais de rachat. Vous pouvez échanger vos titres contre ceux d'un fonds assorti de la même option d'achat sans devoir payer de frais de rachat. |
| Mode avec faibles frais d'acquisition n°2 (LSC2) | Si vous vendez : < 1 an après l'achat 3,5 % < 2 ans après l'achat 3,0 % < 3 ans après l'achat 2,0 % < 4 ans après l'achat 1,0 % après 4 ans 0,0 % | De 0 \$ à 35 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du montant initial de l'achat que vous vendez. | <ul style="list-style-type: none"> Vous paierez des frais de rachat si vous vendez des titres moins de 4 ans après leur achat. Les frais de rachat que vous payez sont déduits du produit de votre rachat; ils correspondent à un pourcentage du coût initial de vos titres et sont versés à GPTD. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des titres achetés sans devoir payer de frais de rachat. Vous pouvez échanger vos titres contre ceux d'un fonds assorti de la même option d'achat sans devoir payer de frais de rachat. |

2 Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 0,39 % de sa valeur moyenne, ce qui correspond à 3,90 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du fonds)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit de la totalité des frais de gestion (qui comprennent les commissions de suivi) et de tous frais, coûts et rémunérations que le fonds engage qui ne sont pas payés par le gestionnaire. GPTD a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

0,39 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du fonds.

0,00 %

Frais du fonds

0,39 %

**Renseignements sur la commission de suivi**

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils de votre représentant et sa société vous fournissent.

GPTD verse la commission de suivi à la société de votre représentant. La commission est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

| Mode de frais d'acquisition | Montant de la commission de suivi | |
|---|--|--|
| | En pourcentage (%) | En dollars (\$) |
| Mode avec frais d'acquisition (ISC) | de 0,00 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement. | de 0,00 \$ à 2,50 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. |
| Mode avec frais à la rétrocession (DSC) | de 0,00 % à 0,10 % de la valeur de votre placement annuellement. | de 0,00 \$ à 1,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. |
| Mode avec faibles frais d'acquisition (LSC) | de 0,00 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement. | de 0,00 \$ à 2,50 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. |
| Mode avec faibles frais d'acquisition n°2 (LSC2) | de 0,00 % à 0,10 % de la valeur de votre placement annuellement. Après quatre ans, le taux maximal peut être porté à 0,25 %. | de 0,00 \$ à 1,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. Après quatre ans, le montant maximal peut être porté à 2,50 \$. |

3 Autres frais

Il n'y a aucuns autres frais associés à l'achat, à la détention, à la vente ou à l'échange des titres de cette série du fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPTD ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de Placements TD Inc.
C.P. 100
66, rue Wellington Ouest
TD Bank Tower
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1G8

1-800-588-8054

tdadvisor@td.com

www.td.com/ca/fr/

gestion-de-placements-td

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.